Image not found or type unknown

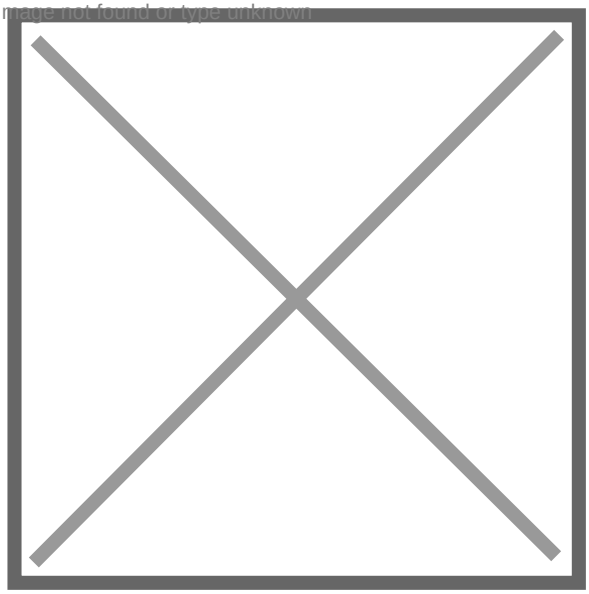

Saisie des parts de SCI par la CAF

Par **kanyto**, le **27/11/2014** à **09:37**

Bonjour ,
Voici mon probleme : je suis locataire de ma SCI dont je suis actionnaire à 99%.
Je percevais l'allocation logement sociale depuis 5 ans par la CAF.
Celle-ci vient de me reprocher d'être le locataire de ma SCI et me demande de rembourser les 5 années d'indû.
Parallelement je suis Auto-entrepreneur et ne dégage aucun bénéfice et ne perçois aucune aide.
Je suis donc"insolvable".
Ma question est la suivante : étant personnellement insolvable , la CAF peut-elle faire saisir mes parts de SCI pour récupérer l'indû ???
Bien évidemment j'ai demandé la remise gracieuse de la dette mais celle-ci a été refusée en bloc en me traitant de "Fraudeur" et en m'inscrivant sur le fichier fraude.
Merci de me conseiller.
Bien cordialement.

Par **moisse**, le **27/11/2014** à **09:44**

Bonjour,
Comme tout créancier, la CPAM va tenter de récupérer sa créance sur l'ensemble de votre patrimoine, que la valeur soit immobilière et/ou mobilière.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés